



Demande de soutien

Document d'orientation

Objectif

Chez Sandoz, notre objectif est de devenir l'entreprise de soins de santé la plus respectée et la plus florissante du Canada, tout en étant chef de file dans la façon dont nous exerçons nos activités. Ainsi, Sandoz respecte toutes les normes quant à la conduite des affaires de manière éthique; cela comprend notre appui aux projets dans la communauté.

Critères pris en considération

Pour déterminer si un soutien peut être accordé, Sandoz évalue toutes les demandes afin de s'assurer de leur conformité aux critères généraux d'admissibilités. Ainsi, toutes les demandes de soutien doivent correspondre à l'une des catégories suivantes :

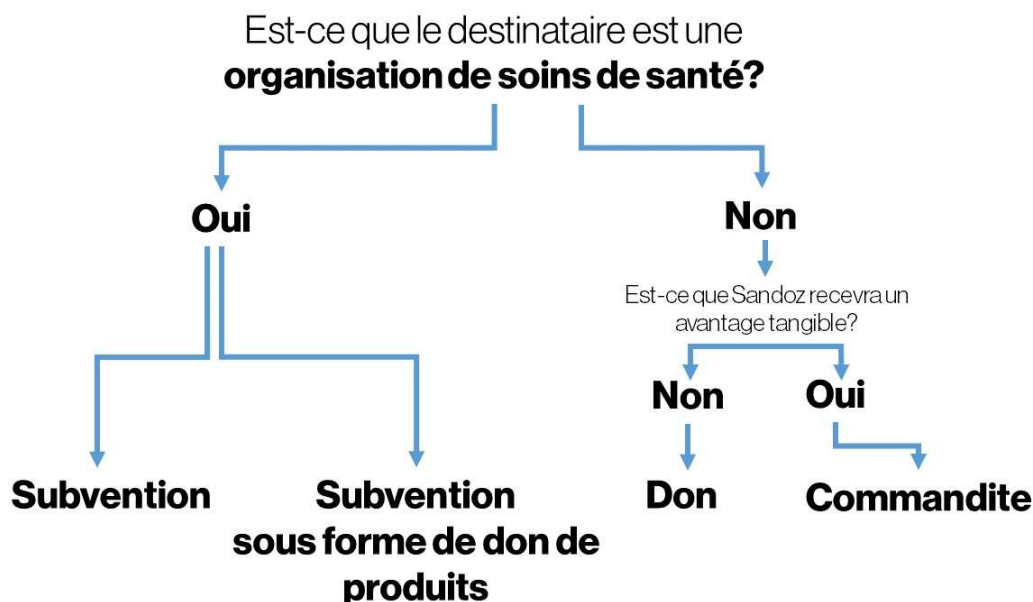
Accès aux soins de santé - Le soutien demandé améliorera l'accès aux soins de santé, particulièrement pour les personnes dont les besoins sont les plus pressants ;

Accès à l'information médicale – Le soutien demandé favorisera l'accès des patients et du grand public à l'information touchant à la santé publique et aux maladies ;

Renforcement des capacités médicales – Le soutien demandé favorisera l'accès des professionnels de la santé (PSs) à la formation médicale.

Types de demandes

Veillez consulter le schéma ci-dessous pour identifier le type de votre demande.



Subvention : Contribution octroyée à une organisation de soins de santé pour une activité précise sans accord ni intention de recevoir un avantage tangible en contrepartie et sans intention de faire la promotion des produits de Sandoz Canada. Une subvention peut également être octroyée sous forme de donation de produits Sandoz, donnés à une organisation de soins de santé ou à une association de patients.

Six catégories de subvention sont admissibles :

- 1) Infrastructure : Contribution octroyée à des institutions de soins de santé publiques qui ont besoin d'améliorer leurs infrastructures médicales.
- 2) Éducation : Contribution octroyée à des institutions ou organisations pour le soutien d'activités éducationnelles indépendantes (accréditées ou non accréditées) où le destinataire de la subvention est entièrement responsable du développement du contenu et de la gestion de l'événement éducationnel.
- 3) Recherche : Contribution octroyée à des institutions dans le but d'améliorer la pratique de la médecine par le soutien de recherche de base ou appliquée ou soutien financier pour les organisations qui éduquent les décideurs politiques, qui font de la recherche en matière de politique de santé ou qui promeuvent la loi et la réglementation.
- 4) Don de produits : Fournir gratuitement des produits Sandoz à une organisation de soins de santé.
- 5) Subvention à une association de patients : Contribution octroyée à une organisation sans but lucratif qui se concentre sur les services aux patients, au personnel soignant et à la santé et au bien-être du grand public.
- 6) Subvention à une association de professionnels de la santé : Contribution octroyée à une organisation ou association professionnelle qui est principalement composée de professionnels de la santé.

Don : Avantage remis par Sandoz Canada à une institution n'œuvrant pas dans le domaine de la santé, uniquement à des fins altruistes, sans lien avec les affaires et où Sandoz ne reçoit pas (ou n'est pas perçu de recevoir), directement ou indirectement, une contrepartie ou un service en retour.

De plus, les demandes de don doivent respecter les critères positifs suivants :



Pertinence sociale : L'activité ou le projet financé doit être pertinent pour la société ou certains groupes de la société.

Qualité des destinataires : Le destinataire est une institution ou entreprise réputée. Les responsables sont formés adéquatement et sont expérimentés, et une transparence complète est assurée.

Efficacité du projet : Le projet comporte une valeur ajoutée claire et mesurable (indicateurs clés de performance définis pour le projet).

Durabilité : Le projet peut se poursuivre après que le don soit dépensé.

Finalement, les demandes ne doivent comporter aucun des critères négatifs suivants :

Portée contraire à la mission et aux valeurs de Sandoz : Ex. : demande liée à des produits qui pourraient endommager la santé (tabac, etc.).

- Nature commerciale : Les événements/organisations/fournisseurs à but lucratif, le marketing de produits et les activités promotionnelles ne sont pas acceptés.
- Le bénéficiaire est un individu : Les bourses d'études, le financement de services médicaux ou les commandites sportives pour des individus ne sont pas acceptés.
- Institutions gouvernementales : En général, ces demandes ne sont pas acceptées.

Commandite : Accord avec une institution ou une entreprise n'œuvrant pas dans le domaine de la santé et qui, en échange d'un paiement, prendra des mesures pour améliorer l'image ou la réputation générale de Sandoz Canada.

De plus, les demandes de commandite doivent respecter les critères positifs suivants :

- **Pertinence sociale** : L'activité ou le projet financé doit être pertinent pour la société ou certains groupes de la société.
- **Qualité des destinataires** : Le destinataire est une institution ou entreprise réputée. Les responsables sont formés adéquatement et sont expérimentés, et une transparence complète est assurée.
- **Efficacité du projet** : Le projet comporte une valeur ajoutée claire et mesurable (indicateurs clés de performance définis pour le projet).
- **Durabilité** : Le projet peut se poursuivre après que le don soit dépensé.

Finalement, les demandes ne doivent comporter aucun des critères négatifs suivants :

- Portée contraire à la mission et aux valeurs de Sandoz : Ex. La demande est reliée à des produits qui pourraient endommager la santé (tabac, etc.).
- Nature commerciale : Les événements/organisations/fournisseurs à but lucratif, le marketing de produits et les activités promotionnelles ne sont pas acceptés.
- Le bénéficiaire est un individu : Les bourses d'études, le financement de services médicaux ou les commandites sportives pour des individus ne sont pas acceptés.
- Institutions gouvernementales : En général, ces demandes ne sont pas acceptées.

Demandes ne pouvant être approuvées par Sandoz Canada :

- Les demandes reçues moins de 90 jours avant la date de début de l'activité;
- Les demandes qui sont déjà entamées ou qui sont en cours;
- Les demandes qui ne cadrent avec aucune des catégories de responsabilité sociale de l'entreprise (voir Critères pris en considération);
- Les demandes incomplètes ne contenant pas suffisamment d'information pour en faire une évaluation satisfaisante;
- Les demandes provenant d'institutions, d'associations ou d'organisations situées à l'extérieur du Canada;
- Les demandes de soutien attribué à un seul individu;
- Le remboursement du coût d'un médicament;
- Les voyages personnels;
- Les divertissements, cadeaux ou articles de promotion;
- Les activités tenues dans des lieux ou centres de villégiature luxueux;
- Les frais d'exploitation ou de construction;
- Les frais juridiques ou de justice;
- Les tournois de golf.

Processus de demande de soutien

Processus de soumission

Toutes les demandes de soutien sont évaluées par un comité interne de Sandoz et doivent être soumises par voie électronique via <https://www.sandoz.ca/fr/about-us/subventions-dons-et-commandites> afin d'être reçues par le comité interne d'approbation. Le demandeur doit suivre les étapes et satisfaire toutes les exigences.

Dans le cas des dons et commandites, le demandeur aura accès au formulaire «Demande de soutien» qu'il devra faire parvenir à donation.info@sandoz.com.

Pour ce qui est des demandes de subvention, le demandeur sera dirigé vers GEMS, une application web pour la gestion de ce type de demande.

Toutes les demandes doivent être envoyées au moins 90 jours avant la date de début de l'activité pour fins d'évaluation, sans quoi la demande sera refusée.

Processus d'évaluation après soumission

Veillez noter qu'aucune demande n'est automatiquement approuvée. Aucun engagement ni financement ne peut être effectué avant que la demande soit approuvée par le comité d'approbation.

Après la soumission de votre demande à Sandoz :

- Vous recevrez un accusé de réception par courriel.
- Pendant le processus d'évaluation, vous pourriez recevoir des courriels vous demandant davantage de renseignements ou de précisions concernant votre demande.
- Il est important que vous répondiez rapidement à nos courriels pour que le processus d'évaluation se poursuive.
- Une demande ne devrait pas être considérée comme approuvée tant que vous n'avez pas reçu de courriel d'approbation de la part de Sandoz.
- Lorsque le comité d'examen des demandes aura approuvé votre demande, vous recevrez un courriel d'approbation conditionnelle incluant une Entente de financement.
- Après avoir retourné l'Entente de financement signée, le processus de paiement sera amorcé.

Pour de plus amples renseignements

Pour toute information relative au processus de demande ou à votre demande, veuillez nous écrire à : donation.info@sandoz.com.